

COMMUNE DE COSSÉ EN CHAMPAGNE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 06 FÉVRIER 2020
COMPTE RENDU

Date de convocation : 31/01/2020

Date d'affichage : 31/01/2020

Conseillers en exercice : 11

Présents: 6 Votants: 9

L'an deux mil vingt, le six février à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, sous la présidence de Stéphane FOUCHER Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Etaient présents : Mme S. FOURMOND et Mrs S. FOUCHER, G.BELAIR, S. COIGNARD, M .DZIURDA, et D.LAVOUE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : J.J .LISSILLOUR lequel a donné son pouvoir à Sonia FOURMOND, Cécile DAVID, laquelle a donné son pouvoir à Guillaume BELAIR, G. CARTIER , lequel a donné son pouvoir à Stéphane FOUCHER, M. BAUDOUIN, et J-F GARREAU.

Sonia FOURMOND a été nommée secrétaire de séance.

Marie-Jo Mesnil, secrétaire de mairie, assistait également à la présente séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 16 janvier 2020 à l'unanimité.

2. Proposition de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Le conseil donne son accord pour ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Remplacement de Cécile DAVID en qualité de conseiller municipal au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

Considérant que Cécile David, conseillère municipale au sein de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales a démissionné,

Considérant que Cécile David, a démissionné de sa fonction de conseillère municipale au sein de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales,

Il convient de nommer un conseiller municipal pour la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Nomme Stéphane Foucher pour remplacer Cécile David au sein de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales.

Cette commission qui est tenue de se réunir entre le jeudi 20 et le dimanche 23 février 2020, se réunira jeudi 20 février 2020 à 10h00.

3. Achat de terrain pour y créer un parking pour le cimetière

Vu la décision du conseil en séance du 20 juin 2019, laquelle était d'acquérir un jardin à proximité du cimetière pour y créer un parking.

Considérant que des échanges de terrains doivent avoir lieu pour réaliser cette opération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour :

- L'acquisition des parcelles appartenant à Monsieur et Madame LEMAITRE au prix de 1.900 €, frais de négociation inclus,
- La cession à titre gratuit au profit de Mr et Mme LANCOUD,
- La cession à titre gratuit au profit de votre commune,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes authentiques.
- Acter que les frais de notaire s'élèveront à la somme de 700 €.

4. Préparation budgétaire de l'exercice 2020 :

1) Programmation des travaux de voirie 2020

Le Conseil détermine les travaux de voirie à programmer sur l'exercice 2020 comme suit :

Travaux à programmer sur 2020	SURFACE EN M ²	PATA	BICOUCHE	EASYCOLD	Année
CR de la Veillonnière	10	19.20			2020
VC 2 de Poillé	4500			21750.00	2020
VC1U rte de Bannes	200	540.00			2020
CR des Pivronnières 1ere sect	1025		2367.75		2021
VC4 d'Epineux	150	288.00			2020
Espace propreté	10	27.00			2020
Voté en 2019 : Ecoulement des eaux pluviales au niveau du 12 rue du Moulin à Vent					
TOTAL		2410.20	0.00	21750.00	

Cette estimation sera à affiner par Julien de la com-com en ce qui concerne la route de Poillé.

2) Achat d'un tracteur tondeuse

Considérant la nécessité d'acquérir un tracteur-tondeuse pour les besoins du service, Le conseil donne son accord pour acquérir un tracteur-tondeuse selon les caractéristiques suivantes :

- Type FASTRACTE SDX gamme professionnelle,
- Plateau suspendu 3 lames
- 3.5 CV
- 152 cm de largeur de coupe
- Moteur essence

Chez SARL MECANIC 2000 de Meslay-du-Maine pour le prix de 8950 € HT environ

3) Vote des subventions aux organismes privés

Le conseil décide de verser les subventions comme suit pour l'exercice 20 pour un total de 450 € :

Associations	2020
Société de pêche du Treulon	50
Ass. de Pêche du plan d'eau	100
A.P.E. Cossé Bannes	100
Comité des fêtes	100
Association du patrimoine	100

Total	450
-------	-----

4) Vote des tarifs

➤ Cantine et garderie

Le Conseil décide de ne pas modifier les tarifs cantine et garderie pour l'exercice 2020 soit:

		2019	2020
REPAS ENFANT		3.50	3.50
REPAS ADULTE		8.20	8.20
REPAS PORTAGE		8.20	8.20
GARDERIE / heure 7H30 – 8H50 ET 16H40-18H00	QF < 1000 € = 1.65 € / h QF > 1000 € = 1.70 € / h	1.85	1.85 1.90
7h15 à 7h30 Et de 18h00 à 19h00	QF < 1000 € = 1.65 € / h QF > 1000 € = 1.70 € / h	3.75	3.75 3.80

Toute heure commencée est facturée

➤ Vote des fournitures scolaires

Le conseil a décidé de reconduire le montant voté chaque année comme suit pour les fournitures scolaires :

Prix, Noël et fournitures : 50.00 € / élève + forfait pour divers 2000 €

Effectifs au 01/01/2020 : 36 élèves

$50 \times 36 = 1\ 800 \text{ €} + 2\ 000 \text{ €} = 3\ 800 \text{ €}$

➤ Classe transplantée en 2020

Le conseil a donné son accord pour une classe transplantée à Quiberon en 2020 en séance du 16 janvier 2020 :

Coût du séjour : 5 313.62 € pour 17 enfants (279.66 € / enfant)

Rappel du coût pour la commune : 1 354.34 € pour 13 enfants (12 de Cossé et 1 d'Epineux)

➤ Location salle des fêtes

Monsieur le Maire fait part du prix de revient de la salle des fêtes pour l'exercice 2019:

Dépenses	Recettes
11 091.56 €	5 860.15 €

Les dépenses comprennent notamment l'EDF le Téléphone et le ménage

Les recettes comprennent les locations de SDF et la redevance de Territoire Energie.

Le conseil décide de reconduire les tarifs en vigueur comme suit :

	Tarifs habitants de la commune	Tarifs hab. hors commune
Location pour le week-end	260 €	350 €
Location à la journée	160 €	250 €
Conférence/ réunion	100 €	150 €
Vin d'honneur	50 €	70 €
Associations	1 première location gratuite par an 1 seconde location au demi-tarif par an puis paiement plein tarif dès la 3 ^{ème} location	Application des tarifs en vigueur ci-dessus.
Chauffage	40 € / jour – 80 € au cas par cas	
Ménage	120 €/ location quelle que soit la durée	

➤ **Tarif des concessions cimetières**

Après avoir pris connaissance des tarifs pratiqués dans les communes voisines et de même strate démographique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Fixe les tarifs pour les concessions cimetières comme suit :

Concessions cimetière			Concessions pour urne funéraire			Jardin du souvenir
15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	50 ans	stèle
50 €	100 €	140 €	25	50	70	gratuit

➤ **Vote du taux des impôts**

Considérant que le budget de l'exercice 2019 est équilibré,

Le conseil décide de ne pas augmenter les taux des impôts et de reconduire les taux de l'exercice 2019 comme suit :

	2019	2020
TH	20.48 %	20.48 %
TFB	28.48 %	28.48 %
TFNB	38.31	38.31

5. Proposition de la com-com pour une projection de cinéma en plein air

Dans le cadre de la saison culturelle de territoire, la Communauté de communes nous propose d'accueillir une projection de cinéma de plein air au cours de l'été 2020.

Deux dates sont proposées dont une (le 27 juin 2020) en partenariat avec l'école de musique du Pays de Meslay-Grez qui assurera la première partie de la soirée et le 22 ou 28 août 2020.

Comme à l'habitude, cette projection financée par la Communauté de Communes ne pourrait se réaliser sans un partenariat local étroit.

La liste des films nous parviendra début avril.

Des engagements de part et d'autre sont établis :

Engagements de la commune :

- Avoir un lieu de repli en cas de mauvais temps pour au moins 100 personnes,

- Récupérer et ramener le matériel à l'atelier de la com-com (2 praticables, 64 bancs et éventuellement les 2 barnums),
- Prévoir 5 repas pour les techniciens,
- Prévoir un pot d'accueil pour les élèves et prof de l'école de musique,
- Distribuer les flyers sur la commune.

Engagements de la com-com

- Relations avec Atmosphères 53,
- Prise en charge du coût de la projection
- Com (affiches, point presse, etc...)

Le Conseil donne son accord pour accueillir une projection de cinéma en plein air
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez

Choisit la date du 22 août 2020

Demandera à Mme De Bièvre si elle accepte que la projection se fasse dans sa propriété,
Demandera la participation du Comité des Fêtes pour aider à assurer l'intendance.

6. Questions et informations diverses ;

- a) **Problème d'étanchéité sur la toiture du multiservices**
L'entreprise CLIMELEC de Trangé (72) est venu faire une réparation. Coût 220 €
- b) **Prise en charge par Groupama de l'effraction au multiservices**
L'expert qui s'est déplacé sur les lieux de l'effraction va demander un second devis de réparation des vitres pour comparer avec le devis présenté par la commune.
- c) **Chauffage de la salle des fêtes**
Le Conseil donne son accord pour changer les 3 radiateurs ventilo-convecteurs existants par 3 radiateurs à inertie.
Il réfléchit sur la pertinence de faire poser une cloison amovible entre le restaurant scolaire et le reste de la salle pour éviter de chauffer l'intégralité de la salle tous les jours.
- d) **Projet 2021 :**
- Fenêtres et porte de l'Agence postale
 - Création d'un City-park au plan d'eau

7. Date de la prochaine réunion du CM :

Jeudi 5 mars 2020 à 20 heures pour le vote du budget

La séance est levée à 22h40